

Indications concernant les demandes de subventions pour la gestion des bibliothèques scolaires et les bibliothèques de lecture publique

1. Dispositions légales et réglementaires

- Lois du 4 juillet 1962 sur l'instruction publique avec les modifications du 16 mai 1986 (LIP), art. 120 et 120bis
- Règlement du 13 janvier 1988 concernant l'octroi de subventions diverses en vertu de la LIP
Disponibles auprès de l'Economat d'Etat
- Directives du 3 juin 2004 concernant les bibliothèques communales et scolaires
Disponibles auprès de la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale de Sion et de ses offices régionaux de Brigue et de St-Maurice) ou <http://www.bibliovalais.ch/valais/directives-cantonales-pour-bibliothèques.html>

2. Remise des factures et justificatifs

Les factures et justificatifs originaux sont à communiquer à la Médiathèque Valais à Sion en une seule fois avant le 30 avril de l'année suivante. Ils seront accompagnés du formulaire ad hoc remis avec l'accord de principe et d'une liste détaillée regroupant les factures en quatre catégories :

- acquisitions de documents
- salaire du personnel (salaire brut)
- animation
- réseau informatique

Chaque facture est numérotée dans la liste et sur l'original. Les factures dont le format est inférieur au format A4 sont collées sur une feuille de ce format (ne pas agraffer les différentes pages d'une facture ensemble, ni les coller- trombone autorisé). Aucun bulletin de livraison ne doit être collé au recto d'une facture.

Exclusion de factures si :

- Photocopie de facture (uniquement l'original fait foi),
- Facture ne présentant pas le détail des titres des documents
- Factures dont le format est inférieur au A4 non collées sur une feuille A4 (toutes les factures sont scannées et doivent par conséquent respecter ces consignes).

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération.

3. Subventions 2011

La procédure et les critères d'attribution des subventions peuvent être modifiés en fonction de l'adoption de la nouvelle loi cantonale sur les subventions et selon l'évolution de l'organisation des bibliothèques.

Une information vous sera adressée en temps opportun, afin de permettre aux bibliothèques de se rendre conformes aux nouvelles normes.

Adresse de la Médiathèque Valais :

Av. de Pratifori 18
Case postale 182
1950 Sion
Tél. : 027/606'45'50
Fax : 027/606'45'54

Des renseignements peuvent être obtenus auprès des offices régionaux :

Médiathèque Valais
Mme Valérie Bressoud Guérin
Case postale 17
1890 St-Maurice
Tél. : 024/486'11'80
Fax : 024/486'11'84
e-mail : valerie.bressoud@mediatheque.ch

Mediathek Wallis
Frau Benita Imstepf
Postfach 572
3900 Brig
Tel. : 027/923'05'51
Fax : 027/924'36'13
e-mail : benita.imstepf@mediatheque.ch